

CONSEIL MUNICIPAL du 12 JUIN 2017 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille dix-sept, le 12 juin, le Conseil municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

<u>PRÉSENTS</u>: Mme BOUCAUD Christelle, M. AUJOUX David, Mme BOUTHIER Séverine, M. BOUTHIER Serge, M. COURTEY François, M. COUSTILLAS Romain, M. DA CRUZ Guy, Mme DUBOS Eve, Mme JERVAISE Marie-Christine, M. LANDUYT Eric, Mme LUQUAIN Bernadette, Mme MEUNIER Caroline, M. NADE Stéphane, M. RANQUET Patrice, M. RONGIERAS Michel.

<u>Absentes excusées</u>: Mme DEWANCKER Aude, M. GAILLARD Philippe (pouvoir Ch. BOUCAUD), Mme PAPON Nathalie, Mme MARIN Florence,

Convocation du 06 juin 2017.

Secrétaire de séance : Mme LUQUAIN Bernadette.

La séance est ouverte à 20 h 00 Les débats sont entièrement enregistrés.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- 1. ... Approbation du PV de la réunion du 05 avril 2017
- 2. ... Information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- 3. ...Demande de subvention auprès de la DRAC pour le mobilier de la médiathèque
- 4. ... Ecole maternelle consultation de maîtrise d'œuvre phase 1 Choix des architectes
- 5. ... Travaux bibliothèque-Logement
- 6. ... Répartition de la participation aux licences des clubs sportifs
- 7. ... Subvention exceptionnelle voyage Lycée Laure Gatet/collège South Burlington
- 8 Subvention exceptionnelle club de tennis

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 05 avril 2017

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès verbal du 05 avril 2017..

2. Information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Néant

3. Demande de subvention auprès de la DRAC pour le mobilier de la médiathèque

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un appel à concurrence a été lancé via une procédure MAPA, en date du 13 mars dernier, 23 dossiers ont été retirés seulement 3 dossiers ont été déposés en Mairie. Après analyses des dossiers en fonction du cahier des charges avec la BDP, les devis étaient tous incomplets. Suite à une demande de complément seulement 2 entreprises ont remis un nouveau devis. L'analyse de la BDP a permis à la commission de faire son choix.

L'entreprise retenue est la société MELVINE CONCEPT pour un montant HT de 42 950.64 €

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) afin de solliciter une aide de l'État pour le financement du réaménagement intérieur de la médiathèque.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- de solliciter une aide de l'État pour le financement du réaménagement intérieur de la médiathèque
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Le Conseil municipal à **l'unanimité APPROUVE** le plan de financement et **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier auprès de la DRAC.

4. Ecole maternelle – Consultation de maîtrise d'œuvre Phase 1 – Choix des architectes

Madame le Maire fait un résumé sur l'avancée du projet de construction de l'école maternelle. Suite à l'annonce publiée sur le SUD-OUEST sur la plateforme AWS - 28 architectes ont répondus.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mai 2017 pour analyser les offres et retenir 4 architectes pour passer à la phase 2.

Une troisième réunion avec la commission scolaire comprenant les élus, les enseignants, un représentant des parents d'élèves mais aussi le personnel communal s'est tenue le mardi 06 juin. A la suite des différentes remarques sur la répartitions des différents espaces (rangements, salle d'activités, toilettes....), le cahier des charges a été modifié par l'ATD et déposé sur la plateforme. Les 4 architectes retenus pour la phase 2 sont :

- AMB Architecte BALLAY
- l'Atelier du trait
- l'Atelier Giet
- Bernard SAILLOL

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 06 juillet 2017 - 12 heures. Une audition est prévue le 13 juillet 2017 afin de pouvoir entendre chaque architecte défendre leurs propositions. Une réunion publique sera organisée courant septembre pour présenter le projet.

5. Travaux bibliothèque-logement

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur LANTERNE a déposé trois devis concernant les travaux de réhabilitation de la bibliothèque et du logement social au-dessus de la bibliothèque.

Ces devis concernent les lots :

LOT N° 3 Menuiserie Bois

SARL MARTIN pour le renfort de solives à la salle de bain du logement pour un montant de 335.20 € HT

LOT N°5 Electricité

Entreprise JME pour un disjoncteur et changement de câble pour un montant de 312 € HT

LOT N° 6 Chauffage Ventilation Sanitaires

Entreprise PACAUD TEILLOUT pour le remplacement de tuyaux d'alimentation des radiateurs du logement d'un montant de 800 € H T

Le Conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité ces avenants et AUTORISE Madame le Maire à signer les devis.

6. Répartition de la participation aux licences des clubs sportifs

Madame le Maire rappelle le Conseil municipal que lors de la réunion du 05 avril par délibération N° 2017/22 concernant l'attribution des subventions communales, il avait prévu la participation aux licences.

La commission a étudié chaque dossier 51 enfants sont licenciés auprès des clubs sportifs, la répartition est la suivante :

Association	nombre d'enfants inscrits	Montant de l'aide	Participation cnle
TENNIS CLUB Vallée de la Beauronne	11	10 €	110,00€
LA PATRIOTE D'AGONAC	5	10€	50,00€
CAVAL'ETHO	2	10 €	20,00€
KARAT E GOJU RYU D'OKINAWA		10 €	
	5		,
AMICALE LAIQUE Section DANSE	17	10 €	170,00€
AMICALE LAIQUE Section ROLLER	9	10€	90,00€
AMICALE LAIQUE Section STEP	2	10€	20,00€
		TOTAL	510,00€

Le Conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE de verser les sommes présentées à chaque club sportif.

7. Subvention exceptionnelle voyage Lycée Laure Gatet/Collège South Burlington

Madame le Maire fait lecture d'une demande émanant du collège Laure Gatet concernant un lycéen sélectionné parmi 53 élèves grâce à son sérieux et sa motivation pour participer à l'échange entre le Lycée Laure Gatet et South Burlington aux USA qui aura lieux en octobre/novembre durant 2 semaines.

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 50 € au même titre que ceux déjà actés en début d'année. Un montant avait déjà été inscrit au BP et délibéré le 05 avril 2017 (délibération N° 2017/22).

Le Conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE de verser 50 € et AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches en ce sens

8. Subvention exceptionnelle club de tennis

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour nettoyer le court de tennis une commande pour un produit antimousse a été effectuée à la demande de la collectivité par l'intermédiaire du club de tennis. Il avait été convenu que la facture serait établie au nom de la collectivité.

Le club de tennis nous a avisés qu'il avait été prélevé directement et nous a remis en copie la facture pour un montant de 209.25 €.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du club de tennis, Madame le Maire propose de verser par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle le montant correspondant à la dépense.

Il convient de prendre la décision modificative qui est la suivante :

Art. budg.	Fontionnement Dépenses	Augmentation	Diminution
60632	Fourniture petit équipement		210,00€
6574	Subvention	210,00€	
	TOTAL	210,00 €	210,00 €

Le Conseil municipal à l'**unanimité** prend acte et **AUTORIS**E Madame le Maire à verser la somme de 209.25 € au club de tennis.

La séance est levée à 20H 30 Fait à Agonac le 14 juin 2017

> Le Maire, Christelle BOUCAUD